



Credit: shyendrahoode/iStock

En route vers la justice : **Difficultés rencontrées et** **occasions à saisir au** **niveau mondial lors des** **litiges relatifs aux mutilations** **génétales féminines**

Février 2026

EN Equality
Now

A just world for all women and girls



Thomson Reuters
Foundation

Résumé

Les mutilations génitales féminines (MGF) constituent une forme mondialement reconnue de violence et de discrimination fondées sur le sexe qui touche 230 millions de femmes et de filles dans le monde. Ce rapport se penche sur la manière dont les mécanismes juridiques, principalement les litiges et les poursuites pénales, ont été utilisés par divers acteurs et parties prenantes dans différents contextes nationaux et locaux en tant que stratégie d'éradication des mutilations génitales féminines. Grâce à cette analyse, le rapport met en lumière les contextes sociaux, juridiques et politiques dans lesquels ces affaires se déroulent, ainsi que les stratégies complexes employées dans le cadre des litiges. Il évalue également l'impact de l'action en justice sur le mouvement plus large visant à mettre fin aux MGF. Enfin, le rapport identifie les lacunes juridiques et pratiques critiques, diffuse les meilleures pratiques et propose des recommandations concrètes pour renforcer le rôle de la loi dans la lutte contre les MGF.

Aperçu du rapport

Le rapport porte sur deux domaines distincts :

- ◆ Le rôle des litiges stratégiques en tant que stratégie d'éradication des mutilations génitales féminines. En s'appuyant sur des études de cas détaillées de six litiges stratégiques historiques liés aux MGF au Burkina Faso, en Inde, au Kenya, au Liberia, en Gambie et aux États-Unis, l'impact potentiel des litiges stratégiques est examiné du point de vue des droits humains. Le rapport analyse à la fois les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans ces affaires, avec des aperçus transjuridictionnels pour fournir une perspective globale. Ces affaires démontrent la diversité et la créativité des stratégies juridiques employées pour faire face aux réalités du terrain, tout en faisant progresser les efforts de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de réforme tout au long de la procédure de litige.
- ◆ Obstacles à l'accès à la justice dans les affaires de MGF, sur la base de recherches menées dans dix pays étudiés : Australie, Burkina Faso, Égypte, France, Kenya, Liberia, Sierra Leone, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique et Ouganda. Malgré l'existence de lois spécifiques contre les MGF dans la plupart des pays, les poursuites restent rares. Lorsque des poursuites sont engagées, elles échouent souvent, et même lorsque des condamnations sont prononcées, les peines ne sont souvent pas appliquées. Ce chapitre analyse la jurisprudence disponible relative aux MGF dans les pays étudiés afin d'examiner les obstacles systémiques et sociaux qui empêchent les survivantes d'obtenir justice.

Credit: Raja /iStock



Obstacles à l'accès à la justice pour les survivantes de mutilations génitales féminines

Le rapport révèle des lacunes importantes dans l'application et la mise en œuvre des lois anti-MGF à l'échelle mondiale. Les survivantes et les personnes à risque sont confrontées à des obstacles complexes, notamment l'ostracisme social, les procédures judiciaires prolongées, le manque de soutien de la part de leur communauté et, dans certains cas, la criminalisation des survivantes elles-mêmes. Parmi les principaux obstacles à l'accès à la justice identifiés dans ce rapport, l'on peut citer :

- ◆ Le faible taux de signalement des cas de MGF
- ◆ L'absence d'approches centrées sur les victimes, qui a, dans certains pays comme le Kenya, contribué à la criminalisation des victimes de MGF elles-mêmes
- ◆ Les lacunes législatives en matière de protection (telles que les définitions limitées des MGF et des lacunes telles que les lacunes juridictionnelles qui empêchent les poursuites)
- ◆ L'absence de protection efficace des victimes et des témoins
- ◆ La médiocrité des enquêtes et de la collecte de preuves par la police
- ◆ Les difficultés à satisfaire aux exigences en matière de preuves
- ◆ Les procédures judiciaires prolongées et inaccessibles
- ◆ L'inégalité et l'incohérence des peines prononcées
- ◆ La non-exécution des décisions de justice

Le rapport identifie également quelques approches prometteuses pour améliorer l'accès à la justice dans les cas de MGF, en s'appuyant sur des exemples de pays tels que le Burkina Faso et la France, qui ont réussi à engager des poursuites pour un plus grand nombre de cas de MGF.

L'une des principales conclusions tirées est que les litiges stratégiques et les poursuites pénales, bien qu'importants, ne constituent pas une solution miracle. **Les efforts visant à mettre fin aux MGF sont intrinsèquement multidimensionnels et doivent être complétés par des stratégies plus larges** telles que le plaidoyer, les campagnes d'éducation du public, le soutien institutionnel et le financement durable, tout en veillant à ne pas compromettre les intérêts et le bien-être des parties impliquées dans le litige.

Principaux enseignements tirés des cas de litiges stratégiques

Les cas de litiges stratégiques examinés dans ce rapport proviennent du monde entier. On en distingue plusieurs types allant des contestations constitutionnelles de la loi anti-MGF aux litiges d'intérêt public, en passant par des poursuites pénales et des affaires civiles liées aux MGF. Ce sont des exemples puissants illustrant en quoi les litiges stratégiques peuvent servir d'outils visant à mettre fin aux MGF et comment ils peuvent susciter un changement social plus vaste et renforcer le mouvement visant à mettre fin aux MGF en dehors de la salle d'audience. Voici quelques-uns des principaux enseignements tirés :

- ◆ **Analyser l'impact :** Les litiges stratégiques peuvent avoir un impact significatif sur le mouvement visant à mettre fin aux MGF de différentes manières, notamment en empêchant le retour en arrière, en entraînant ou en contribuant à la réforme des lois et des politiques relatives aux MGF, en sensibilisant le public aux MGF en tant que violation des droits humains, en motivant les survivantes à s'exprimer et à s'engager dans des actions de plaidoyer, et en conduisant à une augmentation des discussions au sein des communautés où la fréquence des MGF est élevée.
- ◆ **Le litige s'inscrit dans une stratégie plus large :** Les litiges stratégiques sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans des stratégies multisectorielles plus larges. Lorsque les stratégies sont élaborées en concertation significative avec la société civile, les survivantes, les expert·e·s et les autres parties prenantes qui œuvrent pour mettre fin aux MGF, leur impact est positif. Une robuste stratégie médiatique et de communication doit également accompagner les efforts stratégiques en matière de litiges.
- ◆ **Protection et réactions hostiles de la communauté :** Les litiges stratégiques peuvent avoir des conséquences indésirables, et l'impact de ces affaires sur les survivantes et leur famille doit être pris en compte. De nombreuses survivantes et personnes impliquées dans l'affaire peuvent faire l'objet de stigmatisation, d'exclusion sociale et d'un harcèlement permanent, tout en ne recevant qu'une protection limitée, ou même aucune protection, de la part de l'État. Dans certains cas, les forces de l'ordre peuvent être complices de l'intimidation.
- ◆ **Des procédures judiciaires longues et coûteuses :** Le litige est une procédure longue et coûteuse qui nécessite des ressources auxquelles de nombreuses survivantes et organisations de la société civile n'ont pas forcément accès. Dans les cas où l'issue est positive pour les survivantes et les personnes à risque, il s'avère que l'application de la sentence est difficile à obtenir à la suite du verdict.
- ◆ **Partenariats et coordination des parties prenantes :** Les litiges stratégiques ont eu le plus d'impact lorsque les parties prenantes, les individus et les partenaires ont collaboré étroitement, en tirant parti de leurs domaines d'expertise particuliers pour s'assurer que tous les aspects de l'affaire étaient traités grâce à la collaboration et au partage des ressources.

Recommandations

Des lois globales contre les mutilations génitales féminines

1. **Des lois explicites et globales contre les MGF doivent être adoptées**, qui comprennent une définition claire et détaillée des MGF, interdisent une série d'actes liés aux MGF et comprennent des dispositions particulières sur les MGF transfrontalières.
2. **Les lois sur les MGF doivent être activement appliquées**, notamment en ce qui concerne le respect des décisions de justice, des condamnations et des ordonnances de protection.

Protection des survivantes

3. **Les survivantes de MGF ne doivent pas être poursuivies, criminalisées ou punies** en vertu d'une loi contre les MGF, même en vertu des dispositions relatives au signalement obligatoire ou à l'aide/la complicité.
4. **Des mesures de protection doivent être élaborées pour protéger les survivantes et les plaignant·e·s de l'insensibilité au genre et de la discrimination** de la part des forces de l'ordre, du système judiciaire ou des services d'assistance de première ligne, notamment grâce à un renforcement régulier de leurs capacités.
5. **Des garanties juridiques doivent être mises en place pour protéger les survivantes, les témoins, les plaignant·e·s et les lanceurs·euses d'alerte** contre les réactions hostiles, le harcèlement et les représailles, tant au sein de la communauté qu'entre les milieux communautaire et institutionnel.

Remédier aux lacunes des procédures

6. **Des lignes directrices réglementaires doivent être élaborées** pour soutenir la mise en œuvre des lois sur les MGF, notamment en prévoyant l'émission d'ordonnances de protection et d'autres mesures de protection ainsi que des **procédures opérationnelles standard** pour les forces de l'ordre et les procureurs.
7. **Des lignes directrices concernant la détermination des peines doivent être publiées pour garantir l'uniformité et la cohérence des peines** afin d'éviter toute clémence arbitraire.
8. **La législation et les lignes directrices judiciaires relatives aux preuves doivent refléter la nature unique et complexe des mutilations génitales féminines**, surtout en ce qui concerne les difficultés liées à l'enquête et à la collecte de preuves.

Accès aux voies de recours

9. **Des mesures juridiques globales doivent être élaborées pour aider les survivantes à accéder à la justice.** Il s'agit notamment de recours civils tels que l'indemnisation et les ordonnances de protection, de dispositions relatives à l'anonymat dans les affaires de mutilations génitales féminines et de l'accès à une assistance juridique gratuite.
10. **Des mesures concrètes doivent être prises pour éviter les retards dans les affaires relatives aux MGF**, notamment les retards dans l'enquête, la collecte des preuves et le dépôt des accusations.

Approche multisectorielle

11. **Une réponse aux MGF globale et coordonnée aux niveaux national et mondial doit être élaborée** et suffisamment soutenue, à laquelle participent toutes les parties prenantes concernées, dont les chefs religieux et communautaires, les survivantes et la société civile.
12. **Un financement accru et un soutien de l'État doivent être accordés** pour l'information des communautés concernées sur la loi, pour le renforcement régulier des capacités des professionnel·le·s chargé·e·s de l'application de la loi et pour la promotion de l'application de la loi contre les mutilations génitales féminines.
13. **Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public doivent être soutenus**, en particulier dans les zones rurales, afin de le sensibiliser aux préjudices causés par les MGF et aux dispositions légales applicables et d'améliorer son accès à l'aide et aux services juridiques.



A just world for all women and girls



equalitynow.org



programs@equalitynow.org



[@equality-now](https://www.linkedin.com/company/equality-now)